

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2021

---

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN  
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 292

présenté par

Mme Sage, M. Becht, Mme Chapelier, M. El Guerrab, M. Kervran, Mme Kuric, Mme Magnier,  
Mme Lemoine, M. Lamirault et M. Ledoux

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 1, après le mot :

« environnementaux »,

insérer les mots :

« et sanitaires de l'usage ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ajouter l'étude et les recherches sur les impacts sanitaires de l'usage du numérique, dans le cadre de la création d'un observatoire dédié. En effet, notre usage du numérique a des conséquences indéniables sur l'environnement, qu'elles soient positives ou négatives, mais il apparaît également que cet usage soit impactant pour notre santé. Physiologiquement et psychologiquement, pour les adultes et les enfants, l'usage du numérique peut avoir des conséquences néfastes. C'est pourquoi les études menées par l'observatoire doivent être complétées par un volet sanitaire.